

Total : 9 pages

Code réservé au CIFMD :

R

1 2 7 C

-
- 16 La masse nette maximale d'une caisse en plastique (4H2) contenant des emballages en verre remplis de chloroformiate de benzyle (N°ONU 1739) est de :
- a) 400 kg
 - b) 150 kg
 - c) 250 kg
 - d) 75 kg
-
- 17 Les générateurs d'aérosols en matériau synthétique ont une capacité limitée à :
- a) 1000 ml
 - b) 500 g
 - c) 1200 ml
 - d) 500 ml
-
- 18 Un véhicule transportant des bouteilles de butane UN 1011 est soumis à l'obligation de surveillance lors du stationnement en cours de transport lorsque la quantité totale de marchandise dépasse :
- a) 1 000 kg
 - b) 2000 kg
 - c) 5000 kg
 - d) 10 000 kg
-
- 19 Y a-t-il des objets explosibles interdits au transport ?
- a) Oui, en particulier les objets du groupe de compatibilité K
 - b) Non
 - c) Oui, les objets du groupe de compatibilité D
 - d) Oui, les objets du groupe de compatibilité B
-
- 20 Un conducteur de véhicule transportant des marchandises dangereuses de la classe 1 sauf 1.4S doit suivre outre sa formation de base, un cours de spécialisation portant entre autres sur les sujets suivants :
- a) risques propres aux rayonnements ionisants
 - b) manutention et arrimage des colis
 - c) prescriptions spéciales relatives aux véhicules
 - d) prescriptions particulières concernant le chargement en commun de matières et objets explosibles
-
- 21 La quantité de matière absorbante requise dans un colis de type A conçu pour transporter des liquides radioactifs dans une enveloppe de confinement simple doit pouvoir absorber
- a) une fois le volume de liquide contenu
 - b) deux fois le volume de liquide contenu
 - c) trois fois le volume de liquide contenu
 - d) cinq fois le volume de liquide contenu
-
- 22 En France, pour un transport routier de matières radioactives chargées dans un conteneur, il est permis d'indiquer le N° ONU et le N° d'identification du danger sur les panneaux orange :
- a) seulement si tous les colis sont d'un modèle non agréé
 - b) uniquement si tous les colis sont d'un modèle agréé
 - c) uniquement si l'envoi est sous utilisation exclusive
 - d) si les matières radioactives correspondent à un seul N° ONU
-

23	Les dispositions de construction concernant les citernes en matières plastiques renforcées de fibres sont complétées par des prescriptions particulières pour les matières ayant un point d'éclair :	<ul style="list-style-type: none"> a) compris uniquement entre 0 °C et 23 °C b) compris uniquement entre 23 °C et 60°C c) compris uniquement entre 55 °C et 60°C d) ne dépassant pas 60 °C
24	Pendant un transport routier, les conduites de liaison entre les citernes indépendantes d'une unité de transport :	<ul style="list-style-type: none"> a) doivent être déconnectées b) doivent être vidées c) doivent être fermées par une vanne à chaque extrémité d) ne peuvent pas rester à demeure sur les citernes
25	La pression d'épreuve pour les conteneurs-citernes sans isolation thermique destinés au transport de sulfure d'hydrogène UN 1053 ne doit pas être inférieure à :	<ul style="list-style-type: none"> a) 10 bar b) 50 bar c) 60 bar d) 100 bar
26	Pendant le transport du propadiène stabilisé UN 2200 sous température de régulation, la température doit être contrôlée à intervalles de :	<ul style="list-style-type: none"> a) 1h à 2h b) 2h à 3h c) 3h à 4h d) 4 à 6 heures
27	La nitroglycérine en solution alcoolique UN 0144 peut être classée dans la classe 3 à condition :	<ul style="list-style-type: none"> a) que la nitroglycérine ne dépasse pas 5% en quantité et qu'elle soit conditionnée dans des emballages en plastique d'un litre maximum b) que le taux de nitroglycérine ne dépasse pas 25 % c) que la solution contienne au minimum 50 % d'alcool d) que la nitroglycérine ne dépasse pas 5% en quantité et que le colis soit limité à 5 litres
28	Quel(s) matériel(s) obligatoire(s) supplémentaire(s) doivent équiper un véhicule EX/III pour son compartiment moteur ?	<ul style="list-style-type: none"> a) un refroidissement additionnel b) un circuit annexe de refroidissement en position "travail" c) extincteurs automatiques d) un coupe-batterie
29	Un colis industriel de type IP-2 transporté sous utilisation non exclusive ne peut pas contenir :	<ul style="list-style-type: none"> a) des matières LSA-II solides b) des objets SCO-II c) des objets SCO-I d) des matières LSA-III
30	Un grand conteneur, transporté seul, chargé de matières fissiles est transporté sous utilisation non exclusive. Quel est son indice de sûreté-criticité maximal ?	<ul style="list-style-type: none"> a) Aucune limite n'est fixée b) 10 c) 50 d) 100

- 31 L'épreuve de levage par le bas, pour les GRV :
a) s'applique à tous les types de GRV
b) s'applique à tous les types de GRV métalliques
c) s'applique à tous les types de GRV souples
d) s'applique à tous les types de GRV cartons
-
- 32 Le chlorure de vinyle stabilisé est classé sous le code :
a) 1TFC
b) 2F
c) 2TO
d) 2TF
-
- 33 Quelle information supplémentaire est notamment exigée dans le document de transport d'objets explosifs ?
a) la masse nette de matière explosible pour chaque article caractérisé par son n°ONU
b) la quantité totale de marchandise dangereuse caractérisée par son n°ONU
c) la masse nette de matière explosible pour chaque article caractérisé par son n°ONU et la masse nette totale de matière explosible pour tous les objets auxquels s'applique le document de transport
d) le volume du colis en litre ou en m3
-
- 34 La valeur du A1 d'un radionucléide non connu pour lequel aucune donnée n'est disponible est fixée à :
a) 0,1 GBq
b) 1 GBq
c) 10 GBq
d) 100 GBq
-
- 35 La formation spéciale du conducteur d'un véhicule routier n'est pas obligatoire pour le transport de plusieurs colis de type A chargés de matières radioactives fissiles exceptées :
a) vrai, peu importe la quantité, sauf s'il existe un risque subsidiaire
b) faux
c) vrai si le nombre de colis est inférieur ou égal à 10, si la somme des indices de transport sur le véhicule est inférieure ou égale à 3 et qu'il n'y a pas de risque subsidiaire
d) vrai sauf si la masse maximale admissible du véhicule est inférieure à 3,5 tonnes
-
- 36 Une caisse en bois de masse brute 24 kg et contenant de l'acide chloroplattinique solide (N°ONU 2507) conditionné dans des emballages intérieurs de 4 kg :
a) peut être seulement conforme aux dispositions du 3.4
b) peut être seulement conforme aux dispositions du 3.4.1 d)
c) peut être seulement conforme aux dispositions du 3.5
d) est interdit au transport
-
- 37 Les compartiments de charge des véhicules ou conteneurs transportant des accumulateurs électriques (N° ONU 2794) en vrac, doivent être :
a) ouverts
b) en acier résistant aux matières corrosives contenues dans les accumulateurs
c) revêtus de caoutchouc
d) revêtus de plomb
-

38	Les récipients à pression non rechargeables "UN" doivent porter, de manière claire et visible parmi les marques de fabrication :	<p>a) La date du contrôle initial</p> <p>b) La contenance en eau exprimée en litres, suivie de la lettre "L"</p> <p>c) L'identification du filetage de la bouteille</p> <p>d) Le numéro de série attribué par le fabricant qui peut être remplacé par un n° de lot</p>
39	Les aérosols transportés aux fins de recyclage conformément à la disposition spéciale 327 du chapitre 3.3 doivent être transportés :	<p>a) dans des véhicules fermés</p> <p>b) dans des véhicules ouverts ou ventilés</p> <p>c) dans n'importe quel type de véhicule</p> <p>d) conditionnés systématiquement dans des emballages de secours</p>
40	A partir de quel pourcentage de flegmatisant non volatil insoluble dans l'eau le dinitrate de diéthylèneglycol désensibilisé (N° ONU 0075) est-il autorisé au transport sans autorisation spéciale de l'autorité compétente ?	<p>a) 10 %</p> <p>b) 15 %</p> <p>c) 25 %</p> <p>d) 30 %</p>
41	L'équipage d'un véhicule transportant par la route en France 300 kg d'artifices de divertissement 1.3 G doit être composé au minimum :	<p>a) d'un conducteur disposant du certificat de formation de base et de la spécialisation classe 1</p> <p>b) d'un conducteur et d'un agent de convoyage disposant obligatoirement tous les deux des certificats de formation de base et de la spécialisation classe 1</p> <p>c) d'un conducteur certifié par son entreprise et d'un agent de convoyage habilité au titre de l'art R.4462-27 du Code du travail</p> <p>d) d'un conducteur disposant du certificat de formation de base et de la spécialisation classe 1 et d'un agent de convoyage obligatoirement artificier qualifié pour l'utilisation d'artifices de Catégorie 4</p>
42	Quelle est l'intensité de rayonnement maximale, en mSv/h, autorisée au contact d'un colis de type B(M) en utilisation non exclusive et en absence d'arrangement spécial ?	<p>a) 10</p> <p>b) 2</p> <p>c) 1</p> <p>d) 0,1</p>
43	En France, quelle est la durée limite de stationnement d'un véhicule routier chargé d'un colis UN2908 sur la voie publique ?	<p>a) 72 heures consécutives</p> <p>b) 72 heures prolongées de 24 heures dans le cas où un jour férié est accolé à un week-end</p> <p>c) 1 semaine</p> <p>d) Il n'y a pas de limite</p>
44	Les matières infectieuses qui peuvent, lorsqu'une exposition se produit, provoquer une invalidité permanente chez l'homme, sont affectées au numéro ONU :	<p>a) 2814</p> <p>b) 2900</p> <p>c) 3373</p> <p>d) 3291</p>

45	Les colis de peroxydes organiques de type D, liquides, ne nécessitant pas de régulation de température, doivent être transportés dans des véhicules :	<ul style="list-style-type: none"> a) réfrigérés b) couverts ou bâchés c) isothermes d) équipés d'une ventilation forcée
46	Les récipients destinés au propane, ONU 1978, doivent subir une pression d'épreuve de :	<ul style="list-style-type: none"> a) 1 M Pa b) 2,3 M Pa c) 10 M Pa d) 23 M Pa
47	Des engins autopropulsés avec charge d'éclatement (N° ONU 0181) de grande taille et robustes normalement prévus pour une utilisation militaire :	<ul style="list-style-type: none"> a) peuvent être transportés sans emballage, fixés sur des berceaux si les moyens d'amorçage sont munis d'au moins 2 dispositifs de sécurité efficaces b) doivent être transportés dans des emballages extérieurs munis d'emballages intérieurs c) doivent être transportés, sans comporter leurs moyens d'amorçage, dans des emballages agréés par le Ministère de la Défense d) doivent obligatoirement être transportés dans des emballages éprouvés par un laboratoire agréé
48	Un véhicule routier transporte 250 kg (masse nette de matières explosibles) de détonateurs pour munitions (UN 0365) :	<ul style="list-style-type: none"> a) les consignes écrites font obligatoirement partie des documents de bord b) les consignes écrites ne sont obligatoires que si le trajet dépasse 200 km c) les consignes écrites ne sont pas obligatoires d) les consignes écrites ne sont pas obligatoires seulement si le conducteur possède son attestation de formation classe 1
49	Les épreuves représentatives des conditions accidentelles de transport d'un colis de type B(M) comportent	<ul style="list-style-type: none"> a) une chute du colis d'une hauteur de 1 m sur une barre de section circulaire de diamètre 15 cm et une longueur minimale de 20 cm b) la chute d'une hauteur de 1,7 m d'une barre à bout hémisphérique de diamètre 3,2 cm et d'une masse de 6 kg sur le colis c) une chute du colis d'une hauteur de 3 m sur une barre tronconique de diamètre au sommet 2,5 cm d) aucune épreuve de perforation n'est prévue
50	Un transport routier de matière radioactive non fissile transportée sous arrangement spécial (UN 2919) :	<ul style="list-style-type: none"> a) n'est soumis à aucune restriction tunnel b) est interdit dans les tunnels de catégories C, D et E c) est interdit dans les tunnels de catégorie E d) doit respecter les restrictions tunnels indiquées dans l'arrangement spécial approuvé par l'autorité compétente
51	Lors d'une fuite de matières infectieuses pour l'homme, N° ONU 2814, le plancher en bois du véhicule doit être :	<ul style="list-style-type: none"> a) enlevé b) soigneusement nettoyé, désinfecté et décontaminé c) enlevé et brûlé d) décontaminé et faire l'objet d'un contrôle sanitaire

52	Les véhicules-citernes à moteur destinés au transport de gaz inflammables doivent être équipés d'un système de freinage d'endurance :	<p>a) lorsque leur masse maximale dépasse 10 tonnes</p> <p>b) lorsque leur masse maximale dépasse 12 tonnes</p> <p>c) lorsque leur masse maximale dépasse 16 tonnes</p> <p>d) quelle que soit leur masse maximale</p>
53	Le transport d'un colis de détonateurs de mine (de sautage) électriques N° ONU 0456 :	<p>a) est soumis à l'élaboration d'un plan de sûreté quelles que soient les quantités transportées</p> <p>b) est soumis à l'élaboration d'un plan de sûreté à partir d'une quantité transportée supérieure à 3000 kg</p> <p>c) n'est pas soumis à l'élaboration d'un plan de sûreté</p> <p>d) est soumis à l'élaboration d'un plan de sûreté si la quantité transportée est supérieure aux limites du 1.1.3.6</p>
54	Une MEMU vide non nettoyée :	<p>a) doit stationner dans un dépôt offrant toutes les garanties de sécurité</p> <p>b) doit être placé dans un parking surveillé</p> <p>c) doit être mise sur cale</p> <p>d) est exemptée de toute prescription relative à la surveillance</p>
55	L'activité maximale du contenu radioactif indiquée sur l'étiquette 7A, 7B ou 7C doit être exprimée :	<p>a) en Bq avec le préfixe SI approprié</p> <p>b) en Ci avec le préfixe SI approprié</p> <p>c) en A1 ou en A2</p> <p>d) l'activité maximale ne doit pas être indiquée</p>
56	Selon l'ADR, pour le transport en colis excepté d'un emballage vide (UN2908), non nettoyé, ayant transporté une matière radioactive LSA-I, la désignation officielle à porter sur le document de transport est :	<p>a) MATIÈRES RADIOACTIVES, EMBALLAGES VIDES COMME COLIS EXCEPTÉS, NON NETTOYÉS</p> <p>b) MATIÈRES RADIOACTIVES, EMBALLAGES VIDES COMME COLIS EXCEPTÉS</p> <p>c) MATIÈRES RADIOACTIVES, EMBALLAGES VIDES COMME COLIS EXCEPTÉS, DERNIÈRE MARCHANDISE CHARGÉE : LSA-I</p> <p>d) Aucune désignation officielle n'est à porter sur le document de transport</p>
57	Les colis munis d'étiquette N° 4.3 peuvent être chargés en commun dans un même véhicule avec des colis à étiquettes conforme aux modèles :	<p>a) N° 1</p> <p>b) N° 1.4</p> <p>c) N° 1.4 S</p> <p>d) N° 1.6</p>
58	L'appareil pour épreuve d'exsudation des explosifs de mine (de sautage) se compose d'un cylindre creux :	<p>a) en acier inoxydable</p> <p>b) en céramique</p> <p>c) en bronze</p> <p>d) en acier au tungstène</p>
59	En France, le transbordement de matières ou objets de la classe 1 sur un emplacement public, d'une unité de transport à l'autre :	<p>a) est interdit dans tous les cas</p> <p>b) est autorisé après avoir averti le maire ou les services de police ou de gendarmerie</p> <p>c) est autorisé en dehors des agglomérations</p> <p>d) est interdit sauf sous le contrôle des services de police</p>

60	Une demande d'agrément de matière radioactive sous forme spéciale est présentée pour une capsule cylindrique en acier de diamètre 3 mm et de longueur 4 mm contenant du cobalt 60.	<p>a) la demande doit justifier que la matière résiste à une chute libre de 10m</p> <p>b) cette matière ne peut pas être agréée matière radioactive sous forme spéciale à cause de ses dimensions</p> <p>c) cette matière doit peser plus de 30 g</p> <p>d) cette matière doit avoir une activité inférieure à 1 A2</p>
61	En France, les formations des conducteurs "classe 7" peuvent être délivrées :	<p>a) par tous les organismes de formations</p> <p>b) uniquement par les organismes de formations agréés</p> <p>c) par l'employeur du conducteur</p> <p>d) uniquement par l'ASN</p>
62	Un objet de la classe 1 (N° ONU 0250) peut être emballé en commun avec un autre objet de la classe 1 :	<p>a) d'un type différent et du groupe de compatibilité H</p> <p>b) d'un type différent et du groupe de compatibilité L</p> <p>c) du même type et du groupe de compatibilité H</p> <p>d) du même type et du groupe de compatibilité L</p>
63	Quelle quantité maximale de bombes photo-éclair (N°ONU 0038) peut-on transporter dans une unité de transport EX/II ?	<p>a) 1000 kg de masse nette de matière explosible</p> <p>b) 3000 kg de masse nette de matière explosible</p> <p>c) 5000 kg de masse nette de matière explosible</p> <p>d) 16 000 kg de masse nette de matière explosible</p>
64	La plaque-étiquette de risque primaire n°7D est exigée :	<p>a) pour tous les engins de transport contenant des matières radioactives</p> <p>b) seulement pour les citernes transportant des matières radioactives</p> <p>c) pour tous les engins de transport transportant des colis radioactifs autres que des colis exceptés et petits conteneurs</p> <p>d) uniquement pour les grands conteneurs transportant des colis radioactifs</p>
65	En France, la durée minimale de formation initiale pour un conducteur de marchandises de classe 7 en colis est de :	<p>a) 40 séances</p> <p>b) 16 séances</p> <p>c) 32 séances</p> <p>d) 24 séances</p>
66	Lors du chargement de colis de divisions différentes de la classe 1 dans un même un engin de transport, doit-on apposer sur celui-ci toutes les plaques-étiquettes de danger correspondantes ?	<p>a) Oui</p> <p>b) Non, il ne doit y avoir que les plaques-étiquettes avec les différents groupes de compatibilité</p> <p>c) Non, il ne doit y avoir que la plaque-étiquette de la division la plus dangereuse</p> <p>d) non, seulement celle de la division de risque 1.1</p>
67	Pour les MEMU transportant des colis contenant des explosifs 1.1D, les plaques-étiquettes :	<p>a) doivent être apposées à l'avant et à l'arrière de la MEMU</p> <p>b) peuvent être apposées des deux côtés de la MEMU</p> <p>c) doivent être apposées des deux côtés et à l'arrière de la MEMU</p> <p>d) ne doivent pas être apposées, seuls les panneaux orange sont obligatoires</p>

68	L'intensité de rayonnement d'un objet SCO-I ne doit pas excéder	<p>a) 10 mSv/h à 3 m de l'objet non protégé</p> <p>b) 0,1 mSv/h au contact de l'objet non protégé</p> <p>c) 0,1 mSv/h au contact du colis</p> <p>d) 2 mSv/h à 1 m de l'objet non protégé</p>
69	En cas de stationnement d'un véhicule transportant un colis de type B(U), le véhicule n'est pas soumis aux dispositions du chapitre 8.4	<p>a) Vrai</p> <p>b) Faux</p> <p>c) Faux, si le colis de type B(U) contient des matières fissiles</p> <p>d) Vrai, si le compartiment chargé est verrouillé et si l'intensité de rayonnement au contact du véhicule ne dépasse pas 0,005 mSv/h</p>
70	Un plan de sûreté est nécessaire pour transporter au total 15 kg de marchandise dangereuse du N° ONU :	<p>a) 0081</p> <p>b) 0065</p> <p>c) 0337</p> <p>d) 0028</p>
71	Quel est le N° ONU d'un emballage vide de matières radioactives transporté en colis excepté ?	<p>a) 2908</p> <p>b) 2909</p> <p>c) 2910</p> <p>d) 2911</p>
72	Une matière radioactive LSA-I peut être transportée par route non emballée	<p>a) selon les dispositions du §4.1.9.2.4 de l'ADR</p> <p>b) uniquement si le code "BK" est indiqué dans la colonne (10) du tableau A du §3.2</p> <p>c) uniquement si le code "VC" est indiqué dans la colonne (17) du tableau A du §3.2</p> <p>d) les matières LSA-I doivent obligatoirement être emballées</p>
73	Pour un transport d'artifices de divertissement ONU 0334, le certificat d'agrément de classification :	<p>a) doit accompagner l'envoi</p> <p>b) doit être présenté par l'expéditeur sur demande du transporteur ou de l'autorité compétente</p> <p>c) ne fait l'objet d'aucune prescription</p> <p>d) doit être rédigé dans la langue officielle du pays d'expédition uniquement</p>
74	Un véhicule remorqué mis en circulation le 01 mars 1993, conforme aux prescriptions de l'appendice n°14 du RTMD applicable au 31/12/1992 mais non conforme au 9.3.4 peut être utilisé en France dans la limite des quantités définies pour une unité EX/III :	<p>a) jusqu'au 30 juin 2018</p> <p>b) jusqu'au 30 juin 2019</p> <p>c) jusqu'au 01 mars 2019</p> <p>d) jusqu'au 28 février 2018</p>
75	En ADR, le chargement en commun de colis munis d'étiquettes de danger différentes est autorisé s'il s'agit de la classe 7 avec des matières de la classe 1 :	<p>a) du code de classification 1.1 D</p> <p>b) du code de classification 1.5 D</p> <p>c) du code de classification 1.4 S</p> <p>d) du code de classification 1.6 N</p>

76	Un dispositif pyrotechnique de sécurité UN 0503 est exempté de la réglementation :	<p>a) s'il est monté sur un véhicule ou un sous-ensemble tel que colonne de direction</p> <p>b) uniquement s'il n'est pas muni de son système d'allumage</p> <p>c) lorsqu'il est emballé dans un colis limitant les effets dangereux</p> <p>d) s'il est conditionné en quantités limitées</p>
77	Sur un véhicule EX/II couvert :	<p>a) une porte de liaison est autorisée entre la cabine et le compartiment de chargement</p> <p>b) la cabine doit être séparée du compartiment de chargement par une cloison sans interstices</p> <p>c) aucune séparation de la cabine avec le compartiment de chargement n'est obligatoire</p> <p>d) une cloison résistant à un incendie de 15 minutes est obligatoire entre la cabine et le compartiment de chargement</p>
78	Pour quel type de colis une approbation des expéditions est-elle obligatoire?	<p>a) un colis chargé de matières fissiles avec un indice de sûreté-criticité supérieur à 50</p> <p>b) tous les colis de type B(U) ou B(M)</p> <p>c) un colis B(U) contenant une matière ayant une activité supérieure à 3 000 A2</p> <p>d) tous colis chargés de matières fissiles</p>
79	Quelle est l'activité maximale d'une source radioactive de cobalt 55, agréée matière sous forme spéciale, pour être transportée en colis excepté?	<p>a) 0,5 kBq</p> <p>b) 0,5 MBq</p> <p>c) 0,5 TBq</p> <p>d) 0,5 GBq</p>
80	Quelles marchandises dangereuses de la classe 9 peuvent être chargées en commun dans un véhicule avec des colis portant une étiquette conforme au modèle N° 1 ou 1.5 ou 1.6 ?	<p>a) N° ONU 2211 et N° ONU 2212</p> <p>b) N° ONU 2315 et N° ONU 3151</p> <p>c) Nos ONU 2990, 3072 et 3268</p> <p>d) N° ONU 3077 et N° ONU 1931</p>